



ESAT CPDS

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



21, Rue des Trembles
38100 GRENOBLE
04.76.33.35.26
cpds@apajh38.org



Les Activités du CPDS – L'Ode Cafétéria – L'Ode Traiteur

Le CPDS (*Centre de Prestation De Services*) est un ESAT géré par l'association APAJH Isère.

Les ESAT ont une double finalité : faire accéder, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle, des personnes handicapées momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire de production ; permettre à celles d'entre ces personnes qui ont manifesté par la suite des capacités suffisantes, de quitter l'ESAT et d'accéder au milieu ordinaire de travail.

Créé en 1983, Le CPDS accueille aujourd'hui 77 personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés. Chaque jour les équipes du CPDS réalisent des prestations soit dans nos ateliers, soit sur les sites de nos clients dans l'agglomération Grenobloise, essentiellement en secteur professionnel :

- Entreprises
- Collectivités locales et territoriales
- Gestionnaires de patrimoine, Offices H.L.M. publics et privés
- Administrations, EPIC...

Voici une liste, non exhaustive, des prestations réalisées :

Routage

- Impression, personnalisation, adressage de courriers, d'enveloppes
- Mise sous enveloppe de documents mise sous film, préparation de colis
- Affranchissement, envois en nombre, tri, routage et dépôt à La Poste

Restauration

- Depuis décembre 2008, le CPDS a ouvert « **L'Ode Cafétéria** », établissement ouvert au public le midi, 5 jours par semaine,
- Depuis 2010, le CPDS a ouvert une « **L'Ode Traiteur** », établissement à destination des entreprises. Préparation de plateaux-repas, pause-café, buffet, etc.

Prestations de Services

L'ESAT CPDS détache des personnes ou des équipes sur les sites des entreprises pour y réaliser des opérations ponctuelles ou régulières.

- Individuelle : Détachement d'une personne au sein d'entreprises extérieures pour des missions particulières.
- Collective : une équipe de travailleurs handicapés accompagnés d'un encadrant de notre structure qui vient effectuer une prestation au sein d'entreprises extérieures.

Nettoyage, entretien, maintenance

- Propreté urbaine sur les voies vertes du Tram de Grenoble,
- Nettoyage des pistes cyclables pour le Conseil Départemental,
- Ménage de bureaux,

Les valeurs de l'établissement

Si afficher les valeurs de notre établissement, peut paraître un exercice facile, les porter, les faire vivre au quotidien, dans nos actions, dans notre accompagnement, est un défi, un challenge à relever pour chacun.

C'est le **Travail**, dans toutes ses dimensions, qui nous réunit au sein de notre structure. Permettre aux personnes en situation de handicap, de travailler, de produire, de se sentir utile, d'être acteur de notre société, est un vecteur d'inclusion, de socialisation et de « normalisation ».

Le **Travail** est un moyen de trouver sa place mais également de faire de nouveaux apprentissages, d'acquérir et de transmettre des savoir-faire, des savoir-être, de se sentir valorisé, d'être reconnu pour ce qu'on fait et ce qu'on est.

Nous adaptons nos activités professionnelles (nos modes opératoires) aux capacités et aux potentialités des personnes accueillies. Notre posture professionnelle est de travailler le **dépassement de soi** puisque les principes de notre accompagnement sont de rendre acteur les travailleurs en situation de handicap.

Les rendre acteur, de leur projet professionnel, de leur projet de vie, de leurs parcours est un gage de **respect** et de notre manière de les accompagner, de notre vision de la mission de l'ESAT.

Empathie, Disponibilité, Attention, Ecoute favorisent la prise en compte des capacités, des besoins et des potentialités de chaque personne accueillie.

Accepter les différences de chacun, adapter l'accompagnement, le questionner pour ne pas les « enfermer », impliquent une posture et un **travail d'équipe**, en toute humilité. Les professionnels se forment, collaborent, participent, de façon solidaire, pour favoriser l'épanouissement et l'autonomie des personnes accueillies.

Pour que le droit au travail des personnes en situation de handicap soit véritablement un facteur **d'épanouissement** et de respect des droits sociaux, nous devons donner et conserver du sens au travail, c'est ce qui en fera sa valeur intrinsèque.

Car l'activité professionnelle est génératrice d'émancipation et permet la participation à une activité économique et une appartenance sociale active fondée sur des valeurs, des normes et des règles. C'est cette valorisation qui induit une dynamique et non une apathie, à la fois pour les travailleurs en situation de handicap et à la fois pour les salariés des ESAT.

Et ce droit au travail des personnes en situation de handicap n'a de **sens** que s'il s'agit d'un vrai travail, inclut dans le tissu économique. Car l'ESAT s'adapte à l'évolution des publics (handicap psy, handicap vieillissant, pluri handicap, handicap social...) ainsi qu'aux mutations de l'environnement économique (nouveaux métiers, services) ainsi qu'à l'expression des besoins des travailleurs.

Le Projet de l'établissement

L'activité professionnelle développée au sein de l'établissement permet de développer ou de renforcer les potentiels des travailleurs en situation de handicap et ainsi :

- Proposer un travail, à temps plein ou à temps partiel,
- Faire accéder par le travail à une vie sociale et professionnelle,
- Aménager les conditions de travail pour les rendre accessibles et les plus proches possibles du milieu ordinaire de travail,
- Favoriser l'accès à toute formation pouvant développer l'aptitude au travail, voire l'accès à une qualification professionnelle,
- Rendre autonome par le travail,
- Permettre à celles d'entre ces personnes qui ont manifesté des capacités suffisantes, de quitter l'établissement et d'accéder au milieu ordinaire de travail.

Ces éléments sont pris en compte dans le cadre d'une démarche éducative dans laquelle l'équipe de professionnels est attentive aux capacités et aux potentialités de la personne accueillie.

La confrontation au milieu de travail ordinaire favorise l'évolution et la prise de confiance en soi.

L'établissement travaille donc à l'inclusion de la personne en situation de handicap. D'une part en ayant une action auprès de la personne en lui fournissant cette activité professionnelle qui va permettre à la personne d'exister pleinement dans ses droits de travailleurs. Et d'autre part en ayant une action dans la « cité » et dans la société en tant qu'acteur économique.

La diversité des activités de travail (nettoyage, plonge, etc.) permet de proposer un panel de tâches qui puisse répondre aux capacités du plus grand nombre, de développer la polyvalence et de ne pas laisser les personnes s'installer dans une routine.

En 2019, 100 % des travailleurs en situation de handicap du CPDS ont travaillé au moins une journée dans une activité extérieure. Elles ont pu ainsi découvrir d'autres activités et s'essayer à de nouveaux métiers.

La majorité d'entre-elles ont montré qu'elles pouvaient développer leur polyvalence et qu'elles avaient les capacités pour s'adapter à un nouvel environnement de travail, en travaillant dans au moins 2 activités professionnelles.

Cette polyvalence permet aux personnes de progresser dans leurs parcours professionnels.

Cette valeur « Travail » permet aussi aux personnes de se sentir utile, de faire partie d'une équipe, d'un établissement. Par cette appartenance, elles sont associées à la mise en commun de compétences individuelles pour la construction de la Société et ainsi participent à la satisfaction d'y appartenir.

Vouloir favoriser l'égalité des chances, susciter chez la personne accueillie l'espoir d'y arriver, travailler le dépassement de soi, développer la conscience professionnelle, restent pour nous, personnel du CPDS le moteur de notre action d'accompagnement dans le champ du travail social.

La place du travail dans l'existence de tout citoyen est celle d'un axe central dans le développement de la personne. Elle participe à son inclusion.

Le métier exercé permet la construction de l'identité psychosociale du travailleur ; le rythme de vie imposé par les horaires permet la structuration de la journée comme levier de son intégration ; la confrontation à de nouveaux apprentissages permet le développement de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire ; le lieu de travail permet des échanges et favorise le développement de relations sociales ; la rémunération en échange du travail fourni délivre un statut de travailleur, un signe de reconnaissance.

Les actions de formation

Conformément à la circulaire d'août 2008, la mission médico-sociale de l'ESAT est de mettre en œuvre ou de favoriser l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale.

Nos activités de soutien et de formation visent cet objectif et sont effectuées sur le temps de travail.

Nos activités de soutien et de formation peuvent être mises en œuvre en interne, par l'équipe éducative elle-même, par le service médico-social mais également par des partenaires/prestataires extérieurs (organismes de formation, partenaires, bénévoles) en fonction des compétences requises et des spécificités de chaque activité.

Elles facilitent l'exercice des activités professionnelles et des mises en situation de travail et développent l'autonomie professionnelle.

Le moniteur d'atelier est le premier intervenant du soutien professionnel et de la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif. Il effectue la « mise au travail » de la personne. Il prend en compte les difficultés liées au handicap, il explique, montre les processus de travail et met en place des outils et des méthodes en fonction des potentialités de chaque travailleur.

L'adaptation aux différents postes de travail passe par des méthodes éducatives, centrées sur le potentiel d'action des individus mais également par des apprentissages et formations.

Les activités de soutien aux postes de travail, visent une action d'apprentissage directe, en lien avec l'exercice de l'activité professionnelle, et ont un objectif plus large de prévention et de sensibilisation sur le lieu de travail et sont transférables sur les gestes de la vie quotidienne.

Elles peuvent aborder différentes thématiques : gestes et postures, ergonomie du poste de travail, formation aux produits chimiques, formation aux produits spécifiques, formation à l'utilisation de machines spécifiques dans les différents ateliers...).

Les activités de soutien ou modules de formation internes développent des compétences professionnelles transférables vers d'autres activités professionnelles ainsi que dans les domaines de la vie quotidienne.

Les activités « hors murs » permettent de développer les modules de formation suivants, en lien avec la réalité de ce que vivent les travailleurs en situation de handicap :

➤ **L'Autonomie dans les déplacements :**

Pour développer un comportement de « sécurité » dans les déplacements professionnels ou personnels

➤ **Le Code de la route :**

Animé par un bénévole de l'association Agirabcd, ce module apporte en complémentarité de l'inscription à une auto-école, un soutien supplémentaire et/ou une réactualisation des règles du code de la route.

Chaque travailleur participant, se fixe des objectifs précis (s'initier au code de la route avant une inscription dans une auto-école, obtenir le code, sécuriser ses déplacements à 2 roues, entretenir ses connaissances...).

➤ **Secourisme « Sauveteur Secouriste du Travail » :**

Dans chaque atelier professionnel de l'ESAT au moins 2 travailleurs possèdent l'attestation de Sauveteur Secouriste du Travail.

➤ **« Mieux se connaître pour gérer son stress en situation de travail » :**

Cette formation animée par une psychologue expérimentée dans les problématiques des travailleurs d'ESAT, est reconduite depuis 2 ans car elle permet aux personnes d'évoluer dans un environnement qu'ils peuvent évaluer « inquiétant » de prime abord.

➤ **Module « Gestes et Postures »**

Pour prévenir les risques professionnels liés aux manipulations de charges lourdes et aux postures de travail, ce module approfondi est construit avec étude des postes des différentes activités professionnelles et des supports filmés.

Contacts

Frédéric DUMORTIER : Directeur f.dumortier@apajh38.org

Emmanuelle DUBOUIL : Assistante de direction - e.dubouil@apajh38.org – 04 76 33 66 86

Standard : 04.76.33.35.26 – cpds@apajh38.org